

Les dépôts et retraits des dossiers se fait uniquement sur rendez-vous sur le site <https://www.rdv360.com/ville-doullins-69600-oullins>

Pour tous les documents **fournir les originaux et les photocopies.**

**La présence de la personne concernée est obligatoire au dépôt et au retrait de la carte d'identité.**

### Justificatif d'état civil

- Compléter une pré-demande sur le site: <https://passeport.ants.gouv.fr>

- L'ancienne carte d'identité

- Le passeport

ATTENTION : dans certains cas, un acte de naissance de – 3 mois peut s'avérer nécessaire, si vous n'êtes pas en mesure de présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou un passeport en cours de validité (sauf si votre mairie est reliée à COMEDEC)

Vous devez connaître les Nom, Prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.

- La copie de l'acte de décès de l'époux pour les femmes veuves.

- L'acte de naissance ou de mariage de – 3 mois pour les femmes mariées et dont les pièces d'identité ne sont pas mises à jour.

- Jugement de divorce / jugement de curatelle / jugement de tutelle, selon votre situation contacter le service.

- **Perte** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et télécharger la déclaration de perte sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou la remplir en mairie le jour du rendez-vous.

- **Vol** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et fournir la déclaration de vol à établir auprès d'un commissariat ou de la gendarmerie.

### Justificatif de domicile de moins d'un an

- Facture **nominative** : facture d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition...

**Si vous êtes hébergé chez vos parents ou chez un tiers, fournir en plus de la facture de l'hébergeant :**

- Le titre d'identité de l'hébergeant (carte d'identité ou passeport).

- Une attestation sur l'honneur écrite par l'hébergeant certifiant que vous résidez chez lui : « **depuis plus de 3 mois et de manière stable** ».

### 1 photo d'identité en couleur de moins de 6 mois

Venir avec la plaquette de photos (ne pas les découper) conformément aux normes de la Préfecture

### Justificatif de nationalité française

Pour les personnes venant d'acquérir la nationalité française, fournir certificat de nationalité française ou déclaration de nationalité française.

**ATTENTION** : Toute CNI non retirée dans un délai de 3 mois à partir de la date du SMS sera détruite.

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

Fermeture le jeudi après-midi

Samedi : 9h00-12h00

Hôtel de Ville  
Place Roger Salengro  
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE  
Téléphone : 04 72 39 73 13

Mairie Annexe  
Place Jean Jaurès  
69310 OULLINS-PIERRE-BENITE  
Téléphone : 04 72 39 73 13

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ**

**Pour tous les documents fournir les originaux et les photocopies.**

**Dépôt : présence de la personne concernée obligatoire et représentant légal**

**Retrait : présence de la personne concernée obligatoire à partir de 12 ans et représentant légal**

### Justificatif d'état civil

- Compléter une pré-demande sur le site suivant: <https://passeport.ants.gouv.fr>

- L'ancienne carte d'identité.

- La carte nationale d'identité ou passeport du parent qui dépose le dossier.

ATTENTION : dans certains cas, un acte de naissance de – 3 mois peut s'avérer nécessaire, si vous n'êtes pas en mesure de présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou un passeport en cours de validité (sauf si votre mairie est reliée à COMEDEC)

- **Parents divorcés** : jugement de divorce

- **Parents séparés** : accord conjoint des parents fixant la résidence de l'enfant sur papier libre + copie CNI du parent absent au dépôt du dossier

- **Garde alternée** : jugement de divorce, deux CNI des parents et deux justificatifs de domicile

- **Perte** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et télécharger la déclaration de perte sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou la remplir en mairie le jour du rendez-vous.

- **Vol** : Fournir un timbre fiscal de 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou dans un bureau de tabac et fournir la déclaration de vol à établir auprès d'un commissariat ou de la gendarmerie.

### Justificatif de domicile de moins d'un an

- Facture au nom des parents : facture d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition...

**Si vous êtes hébergé chez un tiers, fournir en plus de la facture de l'hébergeant :**

- Le titre d'identité de l'hébergeant (carte d'identité ou passeport).

- Une attestation sur l'honneur écrite par l'hébergeant certifiant que vous résidez chez lui « **depuis plus de 3 mois et de manière stable** ».

### 1 photo d'identité en couleur de moins de 6 mois

Venir avec la plaquette de photos (ne pas les découper) conformément aux normes de la Préfecture

### Justificatif de nationalité française

Pour les personnes venant d'acquérir la nationalité française, fournir certificat de nationalité française ou déclaration de nationalité française.

**ATTENTION : Toute CNI non retirée dans un délai de 3 mois à partir de la date du SMS sera détruite.**

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

Fermeture le jeudi après-midi

Samedi : 9h00-12h00

Hôtel de Ville  
Place Roger Salengro  
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE  
Téléphone : 04 72 39 73 13

Mairie Annexe  
Place Jean Jaurès  
69310 OULLINS-PIERRE-BENITE  
Téléphone : 04 72 39 73 13

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ**